

NÉO

Le concours, et après ?



Bienvenue !

Après le stress des épreuves, vient vite le temps des questions concernant l'année prochaine :
Quelle affectation ? Quel déroulé de stage ?
Quelle organisation des journées de formation ?
Quelles conditions de titularisation ?
La FSU-SNUipp est là pour vous accompagner dès votre entrée dans le métier et tout au long de votre carrière.

La responsabilité de classe représente une lourde charge de travail. La FSU-SNUipp revendique que l'ensemble des PE stagiaires puisse bénéficier d'une entrée progressive dans le métier avec des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité, articulés à une formation universitaire qui leur permette d'avoir une attitude réflexive sur les gestes et sur la pratique professionnelle. Enseigner est un métier de haute qualification qui s'apprend. Il est donc urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignant-es.

Dès aujourd'hui, les équipes militantes et les élu-es du personnel de la FSU-SNUipp se rendent disponibles et proposent aide et réponses à vos questionnements. Vous pouvez les rencontrer lors de permanences à l'INSPE ou de réunions d'informations syndicales.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la section départementale : snuXX@snuipp.fr (où xx est le numéro de votre département)

TOUT SAVOIR SUR LA FSU-SNUIPP

La FSU-SNUipp* est le syndicat majoritaire des enseignant-es du premier degré.

Elle représente et défend, de façon individuelle et collective, les PE et AESH à l'échelle locale comme nationale. Attachée à la réussite de l'ensemble des élèves, elle entretient le débat avec la profession et la recherche pour élaborer des propositions de transformation de l'école. Celle-ci passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. La FSU-SNUipp prend

également part aux débats de société (égalité filles-garçons, luttes contre les discriminations, droit à la scolarité pour les enfants sans-papiers...).

Elle appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première force syndicale de l'Education nationale et deuxième fédération de la Fonction publique.

*SNUipp : Syndicat National Unitaire des instituteurs et institutrices, professeur-es des écoles et PEGC

Premiers pas dans l'enseignement

Un parcours semé d'obstacles

Après la réussite du concours... Foire aux questions

1 Comment se déroule l'affectation pour l'année 2025-2026 ?

Lors de votre inscription au concours vous avez émis des vœux départementaux. L'administration vous attribuera un département en prenant en compte votre quotité de responsabilité de classe (mi-temps / temps plein) puis votre rang au concours et enfin l'ordre de vos vœux. Après l'affectation dans un département, vous serez nommé-e sur un poste. Pour en savoir plus sur les modalités d'attribution de ce poste, contactez la section départementale FSU-SNUipp.

2 Comment s'organise l'année de stage ?

Si vous validez un master MEEF, vous serez à temps plein en responsabilité de classe et n'aurez que de 10 à 20 jours de formation.

Si vous validez un master autre que MEEF, ou en êtes dispensé-e, vous alternerez responsabilité de classe à mi-temps et périodes de formation à mi-temps.

Sans validation du master, le bénéfice du concours est conservé durant un an.

3 Et si je ne peux pas commencer mon année de stagiaire immédiatement en septembre, que se passe-t-il ?

Il est possible de bénéficier d'un report de stage, accordé de droit dans les situations suivantes :

- ▶ congé maternité,
- ▶ congé parental,
- ▶ non validation du M2,
- ▶ participation au service national en tant que volontaire.

Le report de stage peut aussi être accordé, sur autorisation de l'administration, pour d'autres motifs. Prendre contact avec la section départementale FSU-SNUipp pour de plus amples informations.

4 Combien serai-je rémunéré-e ?

Hors reclassement éventuel, vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net, prime d'attractivité et ISAE incluses, d'environ 1 800 € par mois.

5 Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous êtes fonctionnaire stagiaire. Le guide NEO de la FSU-SNUipp (voir ci-contre) vous dit tout à ce propos.

6 Sur quel type de poste le stage s'effectue-t-il ?

Le stage se déroule en principe sur un poste dit « d'adjoint-e », en classe « ordinaire » dans une école. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.



© MILLERAND / NAJIA

LA MOBILISATION PORTE SES FRUITS

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale présenté à l'automne 2024 prévoyait le passage de 1 à 3 jours de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie et la diminution de l'indemnisation. Ce projet prétextait un alignement sur le privé alors que deux tiers des cadres du privé bénéficient d'une protection contre la perte de revenus. Au sein d'une intersyndicale unie, la FSU-SNUipp a appelé à la grève le 5 décembre. Grâce à une mobilisation d'ampleur, le projet est en partie abandonné. Si le gouvernement a renoncé à l'instauration de 3 jours de carence, il a diminué la rémunération des fonctionnaires à 90 % du salaire lors des trois premiers mois d'arrêt de travail, contre 100 % aujourd'hui. Une mesure injuste qui devra être combattue.

Répartition des places au concours PE 2025

Deux semaines avant le début des épreuves d'admissibilité du CRPE 2025 qui ont lieu les 1^{er} et 2 avril, le nombre total de postes à pourvoir ainsi que la répartition par académie et par concours viennent d'être publiés au Journal Officiel le 16 mars.

Des disparités selon les concours

Si le nombre de postes est relativement stable (9832, soit -0,5%), de fortes disparités académiques apparaissent. Les académies déficitaires, qui depuis 2013, concentrent la quasi-totalité des défauts de recrutement en raison du manque de candidat-es, perdent un très grand nombre de postes : Créteil perd ainsi 390 postes (-24,5%), Versailles 336 postes (-21,9%), la Guyane 36 postes (-15,7%). D'autres académies voient également le nombre de postes offerts baisser fortement ; c'est le cas de Lille (-13%), Lyon (-16,6%). Le nombre de postes augmente au contraire de plus de 30% dans quatre académies : Bordeaux (+103 postes), Nantes (+75 postes), la Normandie (+115 postes), Orléans-Tours (+97 postes). Neuf académies progressent d'environ 20% : Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, la Guadeloupe, Nancy-Metz, Nice, Rennes et Strasbourg.

Situation dans les DROM

Les années se suivent et ne se ressemblent pas dans les départements d'Outre-mer. La Guyane, après avoir perdu 25 postes en 2024, en rend 36 de plus cette année ! La Martinique et Mayotte n'en perdent pas, contrairement à l'année dernière. La Guadeloupe obtient 5 postes supplémentaires, après en avoir perdu 6 en 2024. Quant à la Réunion, elle en perd 15 après en avoir obtenu 5 de plus lors du CRPE 2024.

Les concours supplémentaires

Ouverts dans les académies de Créteil et Versailles en raison des pertes massives de recrutement qu'elles subissent, le nombre de postes offerts pour ces concours était toujours stable d'une an-

née à l'autre. Si pour ce concours supplémentaire, Versailles gagne 50 postes, en revanche, le nombre de postes proposés à Créteil est divisé par deux.

Le 3^e concours

Après une augmentation de 21% en 2024, ce concours perd aujourd'hui 14% de postes offerts. Il est vrai qu'il s'était soldé en 2024 par un déficit de 247 recrutements. Cette politique du «yo-yo» est un facteur de désaffection des concours. La publication tardive de la répartition des postes ne permet pas non plus aux candidats et candidates potentielles de se projeter dans la préparation d'un

concours. D'autant que celui-ci s'adresse aux personnes pouvant justifier de cinq années dans le secteur privé.

Au vu de l'évolution du nombre d'inscrit-es aux CRPE depuis 2013, il est probable que l'édition 2025 ne fera pas le plein dans tous les départements. Or l'école publique a besoin de personnels recrutés et formés. La FSU-SNUipp interpellera le ministère afin que les listes complémentaires soient ouvertes et abondées partout en nombre suffisant de façon à ne perdre aucun poste, quel que soit le concours (externe ou interne).

Académies	TOTAL	Concours externes			2 nd concours	
		externe	externe spécial	3 ^e concours	2 nd interne	2 nd interne spécial
Aix-marseille	441	421		20		
Amiens	313	267		26	20	
Besançon	169	159		7	3	
Bordeaux	423	337	30	34	20	2
Clermont-ferrand	120	102		10	8	
Corse	50	20	22	6	1	1
Créteil	1 200	869		238	93	
Dijon	214	182		24	8	
Grenoble	516	435		63	18	
Guadeloupe	35	26	3	4	2	
Guyane	194	110	3	10	71	
Lille	487	448		26	13	
Limoges	73	70		3		
Lyon	417	362		38	17	
Martinique	25	19	1	3	2	
Mayotte	165	115			50	
Montpellier	339	274	12	39	14	
Nancy-metz	353	316	1	28	8	
Nantes	270	237	3	30		
Nice	405	320	1	65	19	
Normandie	445	420		20	5	
Orléans-Tours	401	345		32	24	
Paris	260	236		19	5	
Poitiers	160	136		18	6	
Reims	158	136		15	7	
Rennes	189	137	35	10	4	3
Réunion	155	120	2	25	8	
Strasbourg	300	190	50	40		20
Toulouse	355	333	11	6	4	1
Versailles	1 200	960		168	72	
TOTAL	9832	8102	174	1027	502	27

La FSU-SNUipp à vos côtés

Sur le terrain

Les équipes militantes de la FSU-SNUipp donnent rendez-vous à la profession, lors de réunions d'infos syndicales, ouvertes à toutes et tous, de stages ou colloques avec la participation de chercheurs et chercheuses, comme à l'Université d'Automne. L'occasion pour environ 400 PE de suivre pendant trois jours les conférences d'une trentaine de chercheurs et chercheuses et de débattre avec elles et eux. Inscriptions en ligne début septembre 2025 sur snuipp.fr.

Sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- les sites nationaux : snuipp.fr et neo.snuipp.fr
- les sites départementaux : XX.snuipp.fr (où « XX » est le numéro de votre département).
- les réseaux sociaux :
 sur facebook.com/snuipp, sur **X** : [@FSU_SNUipp](https://twitter.com/FSU_SNUipp),
 sur instagram.com/fsu_snuipp,
 sur **bluesky** : [@fsu-snuipp.bsky.social](https://bsky.app/profile/fsu-snuipp.bsky.social)

À travers nos publications

- **Le journal départemental de la FSU-SNUipp** : une ou plusieurs publications envoyées au cours de l'année aux syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.
- **Fenêtres sur cours** : la revue nationale de la FSU-SNUipp envoyée aux syndiqué-es et à chaque école.
- **Fenêtres sur cours « premières classes » spécial Rentrée** : afin de vous aider à préparer votre rentrée ; vous pouvez vous procurer cette publication auprès de votre section départementale.
- Des **4 pages NEO thématiques** avec du contenu pédagogique, des interviews de chercheur-es, des informations administratives...
- Différents suppléments et guides.



Se Syndiquer : n'hésitez plus !

POUR ADHÉRER EN QUELQUES CLICS, SCANNEZ CE QR CODE



adherer.snuipp.fr

Une vraie bonne idée Pour moi, pour nous, pour mon métier, pour l'école

- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentant-es de la FSU-SNUipp
- ▶ Pour s'informer, se faire aider et être défendu-e
- ▶ Parce que la FSU-SNUipp a été attentive à votre situation, vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain
- ▶ Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer collectivement
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail, et qu'on a besoin de respect en tant que professionnel-le
- ▶ Pour changer l'école et la société



Le syndicat... c'est trop cher ? Offrez-vous un café engagé par semaine !

Avec la déduction fiscale de 66% transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de la cotisation sont désormais remboursés même pour les personnes non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an... 1€ par semaine !
 Essentiel pour éditer et acheminer les journaux, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet...